

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022_02_28_07-DE



Landéda, le 21 février 2022

CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2022

SUBVENTION AR REDADEG

RAPPORT N°07-02/2022

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022_02_28_07-DE

La Redadeg, la course pour la langue bretonne, est un évènement à la fois solidaire, sportif, culturel, populaire et festif. Le témoin, symbole de la langue bretonne, transporte un message gardé secret, il passe de main en main et est lu à l'arrivée. La Redadeg représente ainsi la transmission d'une langue vivante, de génération en génération, tout en récoltant des fonds pour le financement de projets qui soutiendront son usage dans la société d'aujourd'hui, au quotidien.

Pour soutenir cette course en faveur de la langue bretonne, la Commune peut acheter un kilomètre pour 350 €. Elle passe sur la Commune le 26 mai entre 0h18 et 0h45 pour aller vers Plouguerneau via la traversée de l'Aber Wrac'h. Elle débute à Vitré le 20 mai pour finir à Vannes le 28 mai.

Pour 2021, la Redadeg a recueilli 130 000 € dont la moitié va à Diwan et l'autre moitié est partagée sur divers projets comme Ar Marc'h Dall pour 10 000 €, ou encore Morzhol Prad pour 5 000 €.

Par conséquent, sur avis de la Commission vie associative, je vous propose d'acheter 1 km pour 350 € dans le cadre de la Redadeg.



Nombre de membres

en exercice	= 26
Présents	= 21
Votants	= 26

Délibération du conseil municipal

N°07-02/2022

Réunion du 28 février 2022

SUBVENTION AR REDADEG

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :

Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST

Alexandre TREGUER donne procuration à Laurent LE GOFF

Muriel COLLOMBAT donne procuration à David KERLAN

Hervé LOUARN donne procuration à Christine CHEVALIER

Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Madame Martine KERFOURN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 26 voix Pour,

Jean-Pierre GAILLARD, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'acheter 1 km pour 350 € dans le cadre de la Redadeg.

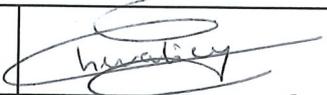
Envoyé en préfecture le 08/03/2022

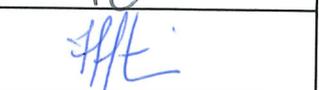
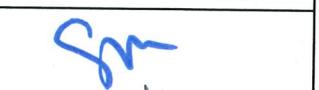
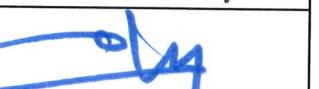
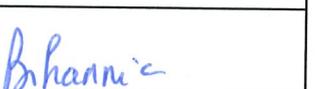
Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022_02_28_07-DE

ACTE ADMINISTRATIF

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	Procuration
TRÉGUER Alexandre	Procuration
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procuration
LOUARN Hervé	Procuration

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	Procuration
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022_02_28_07-DE